



REGION MORGES – AUBONNE

GROUPE DE TRAVAIL DOTATIONS

Monsieur Daniel Wanner, rapporteur

Chemin Sus-le-Puits 16

1167 Lussy-sur-Morges

Tél. mobile: 078 603 57 85 Courriel : [conseil-paroissial.slv@eerv.ch](mailto:conseil-paroissial.slv@eerv.ch)

## Rapport du Groupe de Travail Dotations de la Région Morges-Aubonne

### à l'Assemblée régionale du 14 novembre 2018

#### *Composition et organisation du groupe de travail*

Le Groupe de Travail Dotations (GTD) est constitué de deux délégués par lieu d'Eglise, l'un membre du Conseil du lieu d'Eglise, l'autre membre de l'Assemblée régionale (ou d'un délégué cumulant les deux rôles), des membres du Conseil régional à l'exception du pasteur Sandro Restauri. En tout 21 personnes, dont 1 diacre, 5 pasteurs et 13 laïques, ainsi que deux membres du comité de l'AJRM Association de Jeunesse de la Région Morges-Aubonne.

Le GTD s'est rencontré 6 fois entre le 29 mai et le 30 octobre. A l'instigation du Conseil régional, responsable du processus, il a été fait appel à l'accompagnement d'un coach professionnel, en la personne de François Burnand, paroissien de L'Aubonne. Le processus du groupe a été conduit par la présidente du CR, le coordinateur et le coach, assistés d'un secrétaire en la personne de Marc-Olivier Busslinger. Nous tenons ici à les remercier vivement d'avoir consacré leur temps et leurs compétences à accompagner ce processus.

#### *La situation et le défi à relever*

Un processus synodal est en cours qui doit organiser la réduction d'environ 15 postes ministériels dans l'EERV à l'horizon 2025. En raison de la pénurie de ministres, il est prévu que la diminution ait lieu en une fois en 2020 plutôt que progressivement jusqu'en 2025, car il est paralysant et inutile de conserver des postes s'ils restent vacants. La dotation attribuée à notre Région sera décidée après le Synode de mars 2019, et entrera en vigueur à l'été 2020. Vraisemblablement la diminution pourrait être de 1,5 ETP. La pénurie ministérielle se fait sentir déjà maintenant, il n'est donc pas certain que les départs annoncés à l'été 2019, un demi-poste à L'Aubonne, un poste à Morges-Echichens soient remplacés immédiatement. Une année de vacance des postes à repourvoir est non seulement possible, mais certainement probable.

#### *Objectifs du GTD*

En raison de ce contexte, le Conseil régional a donné mission au GTD d'élaborer une organisation des postes dans la Région qui réponde aux trois objectifs suivants :

- **Tenir compte de la diminution** de dotation dès 2020 (environ - 1,5 EPT pour notre Région) ;
- Permettre de la **souplesse dans le travail des ministres** particulièrement, pour prendre en compte solidairement, en tant qu'Ensemble régional, la probabilité de poste(s) vacant(s) dans les lieux d'Eglise ;
- **Renouveler l'activité** de l'Eglise pour faire face à l'évolution de la société et de la place qu'elle fait à l'Eglise.

### *La méthode choisie*

La méthode choisie commençait par le **renouvellement de l'activité** de l'Eglise. Elle consistait à se situer en 2028 et à rêver l'Eglise souhaitée dans dix ans, puis à regarder en arrière pour décrire les mesures qui auront été prises « d'ici 2023 » pour arriver à cette Eglise rêvée. Les projets nouveaux ainsi formulés devaient selon la méthode être hiérarchisés et dotés de forces ministérielles évaluées d'après les besoins des projets. En fonction des priorités choisies, certains projets non prioritaires seraient donc abandonnés pour tenir compte de la réduction de dotation. Cette traduction des projets nouveaux et des activités actuelles prioritaires en temps de travail ministériel a été abandonnée, d'une part car trop difficile à calculer, d'autre part pour respecter l'autonomie de choix de chaque paroisse.

Le processus a également été adapté pour intégrer les renouvellements de l'activité déjà en cours dans les lieux d'Eglise et mettre en valeur les richesses déjà existantes au sein de nos paroisses. L'avis des lieux d'Eglise a été recueilli dans le document joint « Priorités, regroupements et renouvellement de l'activité de l'Eglise ». Le GTD s'est attaché à voir les mises en commun possibles entre plusieurs paroisses et/ou la région.

Une autre part du travail a consisté à étudier et discuter des **modèles d'organisation souple** proposés par le coordinateur, présentés dans l'annexe « modèle d'organisation souple ».

Faute de temps et dans l'attente des décisions du Synode en mars 2019, le GTD a renoncé à faire des propositions chiffrées précises de l'attribution des postes compte tenu de la **réduction de la dotation** régionale.

### *Résultats du travail*

Le document « **Priorités, regroupements et renouvellement de l'activité de l'Eglise** » met en évidence dans les trois premières pages, soulignées en orange foncé, les activités où l'on pourrait économiser des forces ministérielles en les organisant à l'échelon de 2 ou 3 paroisses, ou à celui de l'ensemble régional.

Dans sa page 4, il répertorie les dix projets émanant du GTD ayant rencontré le plus de suffrages des lieux d'Eglise, en indiquant à quel échelon il serait le plus favorable de les organiser selon le GTD.

Le fait de rêver a eu pour conséquence un réveil difficile et force a été de constater pour le GTD que de nombreuses activités ont déjà cours dans l'une ou l'autre de nos paroisses et qu'il est plus facile d'ajouter que de supprimer ou de réduire la voilure des activités.

Le document « **Modèles d'organisation souple** » présente, sous forme de description puis de carte mentale, quatre modèles d'organisation des postes dans la Région.

Le GTD en a retenu **deux** qu'il soumet à l'Assemblée régionale : « Pot commun » et Pool régional » qui sont présentés dans l'annexe.

Un autre modèle, « Paroisses subsides », n'a pas été retenu, mais le GTD estime que les collaborations actuelles entre paroisses subsides sont à conserver, encourager et à développer de manière complémentaire au modèle qui sera choisi.

Le modèle « projets communautaires non géographiques » a été jugé nettement plus novateur, et sans doute trop révolutionnaire pour être mis en œuvre dans un si bref délai.

La situation des postes vacants va fluctuer d'année scolaire en année scolaire. En effet l'ORH prévoit les changements de poste en juillet et août uniquement. Un poste vacant le sera donc pour une année scolaire. Il sera donc possible de mettre en place entre avril et juin l'organisation des postes pour l'année scolaire qui suit.

### *Le modèle « Pot commun »*

Ce modèle est la continuation de l'organisation actuelle, en y intégrant en plus la solidarité des autres lieux d'Eglise avec celui qui a un poste vacant. Il prévoit que tous les lieux d'Eglise contribuent au « soutien poste vacant », y compris les postes régionaux, car eux aussi peuvent devenir vacants et avoir besoin de soutien.

#### **Avantages :**

C'est une évolution, pas une révolution.

Tous les lieux d'Eglise peuvent bénéficier du soutien poste vacant et tous y contribuent.

L'équité est garantie par un système de calcul, complexe, mais transparent.

La coordination s'occupe de l'équité quantitative des forces, mais laisse les lieux d'Eglises libres et responsables de leurs objectifs et de leurs activités.

L'interpénétration des activités paroissiales et régionales permet des synergies, de tirer parti des liens créés par les ministres, et d'éviter les clivages paroissial-régional.

Les soutiens peuvent être attribués en fonction des compétences, des charismes ou des convergences d'activité des ministres remplaçants.

#### **Inconvénients :**

Un possible morcèlement des liens entre les paroissiens et les ministres lors de vacance de poste, les soutiens provenant de plusieurs ministres. (Il est toutefois possible que le soutien d'un lieu d'Eglise soit fait par un seul et même ministre, et pour une année entière).

En soi ce modèle ne favorise pas le renouvellement de l'activité de l'Eglise.

### *Le modèle « pool régional »*

Les tâches régionales des ministres paroissiaux et le soutien postes vacants reviennent à un petit nombre de ministres régionaux (3 à 4). La souplesse s'exerce par ce pool régional. Les ministres paroissiaux se consacrent presque exclusivement aux tâches paroissiales. Il y a une distinction assez nette entre ministres paroissiaux et régionaux.

#### **Avantages :**

Stabilité et cohérence des tâches des ministres paroissiaux.

Un poste du pool régional pourrait s'occuper par exemple essentiellement d'aumônerie d'EMS, permettant une bonne intégration dans les établissements, et une spécialisation.

Le soutien poste vacant pourrait être exercé par une seule personne, éventuellement deux.

Ce type de poste pourrait intéresser un certain type de ministres.

#### **Inconvénients :**

La dotation spécifiquement paroissiale serait réduite.

La variabilité de l'occupation des postes (postes vacants) est reportée sur le pool régional, il faudrait d'une année à l'autre avoir un EPT de plus ou en moins dans le pool régional, et donc engager ou libérer une personne, à moins de jouer sur les tâches régionales.

Une certaine étanchéité entre postes paroissiaux et postes régionaux.

Les ministres du pool régional doivent être plutôt polyvalents, ce qui nécessite des profils de ministres difficiles à trouver.

En soi ce modèle ne favorise pas le renouvellement de l'activité de l'Eglise.

## Proposition de décisions

Le GTD propose à l'Assemblée régionale les décisions suivantes :

### *Décision 1 : Renouveau de l'activité de l'Eglise*

L'Assemblée régionale Morges-Aubonne adopte le document « Priorités, regroupements et renouvellement de l'activité de l'Eglise » issu du Groupe de Travail Dotations comme impulsion et suggestion à l'Ensemble régional pour économiser les forces ministérielles et renouveler l'activité de l'Eglise.

### Décision 2a à opposer à la Décision 2b : Modèle d'organisation souple

2a L'Assemblée régionale Morges-Aubonne retient <b>un</b> modèle d'organisation souple à approfondir et à mettre en œuvre à l'été 2019.	2b L'Assemblée régionale Morges-Aubonne retient <b>deux</b> modèles d'organisation souple à approfondir et à mettre en œuvre à l'été 2019.
--	---

### *Décision 3a faisant suite à l'adoption de la décision 2a :*

L'Assemblée régionale Morges-Aubonne adopte le modèle d'organisation souple « Pot commun » pour permettre de gérer d'éventuels postes vacants en tant qu'Ensemble régional, de manière équitable, transparente et solidaire.

Elle mandate le conseil régional de soumettre à l'Assemblée régionale de mars 2019 le modèle « Pot commun » avec une dotation chiffrée tenant compte des décisions du Synode de mars 2019 en vue d'une mise en œuvre à l'été 2019.

### *Décision 3b faisant suite à l'adoption de la décision 2 b :*

L'Assemblée régionale Morges-Aubonne mandate le Conseil régional d'approfondir les modèles d'organisation souple « Pot commun » et « Pool régional » destinés à gérer en tant qu'Ensemble régional d'éventuels postes vacants, de manière équitable, transparente et solidaire.

Elle mandate le conseil régional de soumettre à l'Assemblée régionale de mars 2019 les modèles « Pot commun » et « Pool régional » avec une dotation chiffrée tenant compte des décisions du Synode de mars 2019 en vue d'une mise en œuvre à l'été 2019.

Pour le Groupe de Travail Dotations

Daniel Wanner, rapporteur

### *Annexes :*

Document « Priorités, regroupements et renouvellement de l'activité de l'Eglise »

Document « Modèles d'organisation souple »